



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle VIADUC,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle
GAZEL

Nombre de conseillers : **ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2022/021

Constatation de la vacance du poste de 1er Adjoint suite à démission et Election d'un nouveau premier adjoint au Maire

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : , que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022
La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) pris notamment en son article L 2122-2, L.2122-4, L.2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15 ;

Vu le procès-verbal de l'élection de Madame la Maire et des Adjoints qui a eu lieu le 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2020/057 du Conseil municipal du 03 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints ;

Vu l'arrêté de municipal n°2021/0801 du 11 août 2021 donnant délégation de fonction et de signature du maire à l'adjoint en charge du développement économique ;

Vu le courrier en date du 18 mars 2022 adressé à Madame la Préfète de l'Aveyron, de Monsieur Thierry PEREZ-LAFONT qui a souhaité se démettre de ses fonctions de premier adjoint au maire et souhaite conserver ses fonctions de conseiller municipal,

La démission a été acceptée à compter du 22 mars 2022 par Monsieur le Sous-Préfet de l'Aveyron par courrier reçu le 18 mars 2022 a entraîné la vacance de poste de 1er adjoint.

L'article L.2122-7-2 du CGCT dispose qu'il y a lieu « ..., en cas de vacances, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité ;

1. De constater la vacance du poste de 1er adjoint suite à la démission de Monsieur Thierry Perez-Lafont ès qualité ;
2. De maintenir le nombre d'adjoint à 10 conformément à la délibération du 03 juillet 2020,
3. De pourvoir au poste devenu vacant, de premier adjoint, en précisant que chaque élu de même sexe (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat,
4. De décider que le nouvel adjoint élu occupera le rang de l'adjoint démissionnaire soit le 2ème rang, premier adjoint,
5. D'acter les éléments sus cités avant les opérations de vote,
6. De procéder à la désignation du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mesdames EL MEROUANI et ESON

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Michel DURAND porte sa candidature.

1er tour de scrutin

Sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents :	27	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	30	
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau		3
d) Nombre de suffrages exprimés :	20	
e) Majorité absolue :	11	

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel DURAND	20	Vingt

M. Michel DURAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **Premier Adjoint**, et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an
susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



ELECTION DU Premier ADJOINT

FEUILLE DE PROCLAMATION Annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRENOM DE L'ELU (dans l'ordre du tableau)

QUALITE (M. OU MME)	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION CONFERE	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	DURAND Michel	03/11/1965	Premier Adjoint	20

La Maire de Millau,
Emmanuelle GAZEL

Le secrétaire de séance
Valentin ARTAL

Les assesseurs du Bureau de Vote
Aurélie ESON Bouchra EL MEROUANI

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL021-DE
Reçu le 07/04/2022

Acte dématérialisé